DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CONTRAT D'ASSURANCE : SEQUOIA

INITIATEUR : SOGECAP - Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 346 272 126 €. Entreprise régie par le Code des assurances – 086 380 730 RCS Nanterre - Siège social : Tour D2 - 17 bis place des reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. SOGECAP est une entité du groupe Société Générale.

Site web : www.assurances.societegenerale.com/fr/Sogecap - Pour plus d'informations : 09 69 362 362

AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 5 août 2026

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SEQUOIA est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative.

OBJECTIFS : Il permet de se constituer et de valoriser un capital, de préparer sa retraite ou encore de transmettre son patrimoine. Il vous permet d'accéder à une offre de supports d'investissements variée pour combiner le support Sécurité en euros et les supports en unités de compte, en réalisant des versements libres ou programmés.
Les Documents d'Informations Clés relatifs au produit SEQUOIA et aux supports d'investissement sont disponibles à l'adresse suivante :
www.assurances.societegenerale.com/fr/investisseur-journaliste/nous-connaitre/nos-entites/entites-france/notre-documentation-produits/

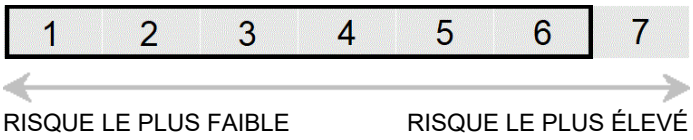
INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : L'investisseur pour ce produit est la personne physique qui est en mesure d'investir un minimum de 500 EUR (ou 50 EUR en cas de mise en place de versements programmés ou si l'adhérent est mineur), à un horizon de placement à long terme. Ce produit permet d'avoir une garantie des primes nettes versées sur le support Sécurité en euros et d'accéder aux marchésfinanciers offrant une perspective de rendement en contrepartie d'un risque de perte en capital à travers les supports en unités de compte.

PRESTATIONS D'ASSURANCE : En cas de vie de l'assuré au terme du produit, versement d'un capital ou d'une rente. En cas de décès de l'assuré, SOGECAP pourra verser, le cas échéant, aux bénéficiaires désignés, un capital supplémentaire égal à la différence, lorsqu'elle est positive, entre « le capital minimum » et le capital constitué à la date du décès (sur le support Sécurité en euros et sur les supports en unités de compte). Cette garantie peut être limitée en fonction de l'âge de l'assuré au moment du décès et de la somme des versements effectués. Ces conditions, ainsi que la définition du « capital minimum », sont détaillées dans la Notice d'Information.

TERMES : A tout moment en cas de désaccord sur une modification à apporter au présent produit, SOGECAP ou SOCIETE GENERALE ou l'une de ses filiales co-contractantes ont la possibilité de mettre fin au produit avant son terme par résiliation ou dénonciation. Dans ce cas, les garanties accordées (à l'exception de la majoration du capital constitué, du capital supplémentaire et du capital spécifique lié à la gestion Sérénité prévus dans la Notice d'Information) seront maintenues aux adhésions en cours, dans les mêmes conditions de fonctionnement du produit SEQUOIA. Les adhérents seront informés de cette résiliation par écrit au plus tard un mois avant la date de non renouvellement et un nouvel interlocuteur leur sera indiqué.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. La fourchette indiquée ci-contre représente l'éventail des indicateurs de risque de chaque support d'investissement sous-jacent. Il indique la probabilité que ce support enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit entre les classes de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse et 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à payer en soit affectée.

La majorité des supports d'investissement ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour chaque support d'investissement, le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance du support.
Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement du produit et aux documents d'informations clés des profils de gestion le cas échéant pour connaître plus précisément le niveau de risque associé à chacun d'entre eux, que vous pouvez trouver à l'adresse indiquée dans la section « En quoi consiste ce produit ».

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

La performance du produit dépend du choix de vos supports d'investissement. Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement choisis et aux documents d'informations clés des profils de gestion le cas échéant.

Versement de 10 000 EUR (net de coût d'entrée du produit)		1 an	8 ans
Scénario en cas de décès selon la définition des prestations d'assurance	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 000 EUR	10 000 EUR

QUE SE PASSE-T-IL SI SOGECAP N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance du gestionnaire financier du support d'investissement ou de l'assureur, vous pouvez subir une perte financière.
En cas de défaut (faillite) de l'assureur, vous êtes garanti par un fonds de garantie à hauteur d'un montant maximum de 70 000 EUR tous produits confondus détenus chez SOGECAP.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Ces coûts incluent les coûts du produit et les coûts supportés par les supports d'investissement.
Les données ci-dessous présentent la fourchette des coûts sur l'ensemble des supports d'investissement présents au produit.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement du produit et aux documents d'informations clés des profils de gestion le cas échéant pour avoir plus de précisions. Vous pouvez les trouver à l'adresse indiquée dans la section « En quoi consiste ce produit ». Ces documents présentent les coûts supportés par le support d'investissement mais pas ceux relatifs au produit SEQUOIA.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (Euros)	de 409 EUR à 1 435 EUR	de 1 363 EUR à 9 507 EUR
Incidence des coûts annuels*	de 4,09% à 14,35%	de 1,52% à 5,63%

**Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 18,00% avant déduction des coûts et de 12,37% après cette déduction.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit (si celle-ci est différente de l'assureur) afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

COÛTS PONCTUELS À L'ENTRÉE OU À LA SORTIE		**Si vous sortez après 8 ans**
COÛTS D'ENTRÉE	De 0,38 % à 1,49 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans les investissements réalisés sur ce produit.	De 0,38 % à 1,49 %
COÛTS DE SORTIE	De 0,00% à 0,38% en coûts de sortie pour les investissements réalisés sur ce produit.	De 0,00% à 0,38%
COÛTS RÉCURRENTS (PRÉLEVÉS CHAQUE ANNÉE)		
FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS ET D'EXPLOITATION	De 1,09 % à 4,59 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière et dépend de chaque option d'investissement sous-jacente.	De 1,09 % à 4,59 %
COÛTS DE TRANSACTION	De 0,00 % à 1,47 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	De 0,00 % à 1,47 %
COÛTS ACCESSOIRES PRÉLEVÉS SOUS CERTAINES CONDITIONS		
COMMISSIONS LIÉES AUX RÉSULTATS ET COMMISSIONS D'INTÉRESSEMENT	Le montant varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	De 0,00% à 1,22%

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le produit prévoit un délai de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle vous êtes informé que votre produit est conclu. Il permet le remboursement intégral des sommes versées.

Période de détention recommandée : 8 ans. La durée recommandée du produit dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du produit choisi.

Le rachat partiel ou total du capital constitue sur le produit est autorise a tout moment sans penalite (hors fiscalite). Pour chaque support d'investissement, le risque reel peut etre tres different si vous optez pour une sortie avant l'echeance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Contactez votre conseiller avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit à SOGECAP :

- SOGECAP "Service Relation Client", 42 boulevard Alexandre Martin, 45057 Orléans Cedex 1
- www.assurances.societegenerale.com/fr/reclamation

Nous accuserons réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 2 mois à compter de l'envoi de votre demande.

Si votre désaccord persistait après la réponse donnée par SOGECAP, vous pourriez demander l'avis de la Médiation de l'Assurance par voie postale ou par saisine du formulaire en ligne sur son site internet, dont les coordonnées sont les suivantes : La Médiation de l'Assurance, TSA 50 110 - 75 441 PARIS CEDEX 09, site internet : http://www.mediation-assurance.org.
La « charte de la médiation » de l'Association Française de l'Assurance (AFA) est disponible sur son site internet.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Une tarification complémentaire pourra être appliquée par ailleurs si vous déléguez votre faculté d'arbitrage à un tiers :
72€ TTC annuels pour un capital constitué de 7 500 € à 15 00 € exclu ; 192 € TTC annuels pour un capital constitué de 15 000 à 100 000 € exclu ; 540 € TTC annuels au-delà). Ces honoraires sont prélevés mensuellement sur votre compte bancaire (soit 6 € TTC/mois, 16 € TTC/mois ou 45 € TTC/mois en fonction ducapital constitué).
En cas de choix de la Gestion Sous Mandat ou de la Gestion Sous Mandat Plurielle, le mandataire perçoit une commission de gestion annuelle prélevée sur votre compte bancaire variant de 0,35% à 0,80% TTC de votre capital constitué sur les supports sous mandat. Les conditions sont définies dans le mandat d'arbitrages.